

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 23 octobre 2019 à 18 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; James Di Sano, Bob Pellerin et Melissa Wall, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Absents : Vicky Kaliozakis, vice-présidente; Guy Gagnon, commissaire.

Également présents : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance et vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 18 h 32

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption – ordre du jour

EC-191023-CA-0011

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que l'ordre du jour présenté au document n° SWLSB-2019/10/23-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 25 septembre 2019

Approbation – procès-verbal
25 septembre 2019

EC-191023-CA-0012

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 septembre 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

3.1 Affaires scolaires et organisation scolaire

3.1.1 Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles (prolongation de la période de consultation)

Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Prolongation de la période de consultation

EC-191023-TS-0013

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et chacun de ses centres;

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de consulter le comité de parents relativement au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, à la liste des écoles et aux actes d'établissement;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a autorisé la tenue d'une consultation de 30 jours, commençant le 30 septembre 2019 et se terminant le 29 octobre 2019, sur le projet de politique n° 2020-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*, conformément aux résolutions n°s EC-190925-TS-0007 et EC-190925-TS-0008;

ATTENDU QUE le comité de parents a demandé une prolongation de la période de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la prolongation de la période de consultation sur le projet de politique n° 2020-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*, afin que cette période soit de 45 jours, soit jusqu'au 13 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Besoins additionnels en matière de transport – 2019-2020

4.1.1.1 Groupe Renaud

Besoins additionnels en matière de transport – 2019-2020

Groupe Renaud

EC-191023-TS-0014

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0128 visant à renouveler ses contrats avec divers transporteurs pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'un véhicule plus spacieux est devenu nécessaire pour transporter les élèves jusqu'à l'école Peter Hall, exigeant donc le remplacement de la berline n° 927 par une mini-fourgonnette;

ATTENDU QUE la réaffectation de la berline n° 927 au transport des élèves jusqu'à l'école Le Sommet a permis de réduire d'une heure et cinq minutes la durée du trajet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification au contrat avec Groupe Renaud pour la période du 7 octobre 2019 au 30 juin 2022, par l'ajout du véhicule suivant :

N° de véhicule	Capacité (passagers)	Coût annuel estimé
59	20	52 000 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.2 Autobus Georges D. Paquette

Besoins additionnels en matière de transport – 2019-2020

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0128 visant à renouveler ses contrats avec divers transporteurs pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

Autobus Georges D. Paquette

ATTENDU qu'en raison d'un problème de surcapacité à l'école primaire Laurentia, il a été nécessaire de rediriger les élèves du secteur Saint-Janvier vers l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

EC-191023-TS-0015

ATTENDU QUE, lors de la planification du transport et de la planification budgétaire pour l'année scolaire 2019-2020, un autobus de 48 passagers avait été réservé pour le transport de ces élèves jusqu'à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE, lorsque le nombre d'élèves du secteur Saint-Janvier fréquentant l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau avait été confirmé, seul un autobus de 30 passagers était nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat avec Autobus Georges D. Paquette ltée, pour la période du 3 septembre 2019 au 30 juin 2022.

N° de véhicule	Capacité (passagers)	Coût annuel estimé
57	30	50 083,40

Adoptée à l'unanimité

4.2 Services pédagogiques

4.2.1 Entente pour élèves intégrés – École orale de Montréal pour les sourds

En réponse aux questions du commissaire-parent Stéphane Henley, le directeur général adjoint précise que les montants facturés sont comparables à ceux de l'année 2018-2019 et que la facture est payée sur le budget des Services pédagogiques.

Entente – élèves intégrés

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

École orale de Montréal pour les sourds

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves intégrés pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à :

EC-191023-ED-0016

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2019-2020
Maternelle	1	9 379,00 \$	9 379,00 \$
Primaire	7	9 379,00 \$	65 353,00 \$
Secondaire	3	9 379,00 \$	28 137,00 \$
Coût total	11		103 169,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 103 169,00 \$ provenant de l'École orale de Montréal pour les sourds pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 44

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 27 novembre 2019

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président